

## **Modalités**

### **BOURSE DE LA FONDATION DE L'IRAC**

(modifié en octobre 2021)

## **Objet**

La Bourse de la Fondation de l'IRAC a été créée pour appuyer un projet qui concorde avec la mission de la Fondation de promouvoir l'architecture dans son sens le plus large. La candidature retenue portera sur un projet qui favorise la sensibilisation du public ou qui permet de réaliser une importante recherche universitaire et qui mènera à des publications, des expositions, des symposiums, des exposés ou des conférences.

## **Financement du prix**

La Bourse est financée par le Fonds général de la Fondation de l'IRAC. *Il s'établit à 2 500 \$ (si les finances le permettent).*

## **Attribution**

Un jury formé de trois membres du Collège des fellows tenant compte de la représentation des régions, des sexes et deux langues officielles sera nommé par les fiduciaires de la Fondation.

Si le jury est d'avis qu'aucune candidature ne convient à l'attribution du prix, il peut, à sa discrétion, n'en recommander aucune.

## **Critères et conditions d'admissibilité**

Les candidatures peuvent être présentées par des personnes ou des organisations affiliées ou membres d'une organisation d'architecture canadienne.

Un appel de candidatures sera lancé chaque année et affiché sur le site Web de l'IRAC. La date limite de présentation des candidatures sera indiquée sur le site Web. Les récipiendaires seront annoncés lors de l'Assemblée générale annuelle de l'IRAC.

Les candidatures doivent être soumises par l'entremise de la plateforme de soumission en ligne dont le lien est sur la page des legs et bourses de la Fondation de l'IRAC du site Web de l'IRAC. Les propositions devront comprendre les renseignements suivants :

1. Nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel
2. Court CV du ou des candidats
3. Lien entre le projet et la mission de la Fondation
4. Titre du projet
5. Description sommaire du projet (objectifs et design) – (maximum 3 pages) –comprenant une description claire de produit du travail, l'identification du bénéficiaire (à qui il s'adresse) et les incidences positives qu'il aura; et précisant si du financement additionnel provenant d'autres sources a été ou sera accordé
6. Plan concernant la diffusion des résultats et l'attribution à la Fondation de l'IRAC
7. Échéancier du début du projet jusqu'à son achèvement
8. Budget